



Commune de
St-Sulpice

1
2

**Procès-verbal N° 06/24 de la Séance du Conseil communal
Mercredi 26 juin 2024 à 18h30
Complexe communal du Léman**

3 Présidence : M. Cyril Golaz
4 Secrétaire remplaçante : Mme Fanny Gantin
5 Scrutateurs : M. Jérémy Bernasconi
6 M. Quentin Tonascia
7 Huissière : Mme Cassy Paratore

8
9

ORDRE DU JOUR

- 10 1. Appel
11 2. Adoption de l'ordre du jour de la séance du 26 juin 2024
12 3. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 juin 2024
13 4. Communications du Bureau et de la Municipalité
14 5. Renouvellement du Bureau pour 2024-2025
15 a. Élection du Président du Conseil communal
16 b. Élection du 1^{er} Vice-Président du Conseil communal
17 c. ~~Élection du 2^{ème} Vice-Président du Conseil communal~~ **(amendement)**
18 d. Élection de deux scrutateurs
19 e. Élection de deux scrutateurs suppléants
20 6. Élection de la secrétaire du Conseil communal
21 7. Nomination de la Commission de gestion et des finances pour 2024-2025
22 8. Dépôt du Préavis n°12/24 : « Convention de subventionnement multipartite 2025-2028 entre la
23 Commune de St-Sulpice et la Fondation du TKM – Théâtre Kléber-Méleau »
24 9. Dépôt du Préavis n°13/24 : « Suppression de l'alinéa 2 de l'article 12 du Règlement du Fonds
25 communal pour l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et le développement durable
26 (FEEDD) et du Fonds communal pour l'éclairage public »
27 10. Communications des délégués aux Conseils intercommunaux
28 11. Propositions individuelles et divers

1 La 28^{ème} séance de la présente législature 2021-2026, 6^{ème} de cette année 2024 est ouverte à 18h30 au Complexe
2 Communal du Léman par **M. Cyril Golaz**, Président pour cette année 2023-2024, qui adresse à toutes et à tous
3 une cordiale bienvenue

4

5 **1. Appel**

6 **M. le Président** constate que tous les membres du Conseil ont été convoqués en date du 14 juin 2024,
7 conformément à l'article 52 du Règlement du Conseil communal¹. Il passe la parole à **Mme Fanny Gantin**,
8 secrétaire remplaçante, pour l'appel.

9 *Conformément à l'art. 53 al. 4 du Règlement, des personnes arrivent pendant les 15 minutes qui suivent l'heure*
10 *fixée pour l'appel.*

Effectif du Conseil : 59

Excusés : 13 MMES Fankhauser, Guthmüller, Kaeser, Micolis ;

MM Bizzo, Bocchetti, Cattin, Clerc, Delessert, Krafft, Mermod, Salina,
Yazyev.

Absents : 00

Présents : 46

11 L'effectif du Conseil est de 59. Le nombre de membres présents se monte à 46. La majorité absolue est fixée à
12 24. Le cinquième des membres se monte à 10. Le quorum est fixé à 30 (art. 54 RCC + 26 LC)². Il est atteint, de
13 sorte que le Conseil peut valablement délibérer. Tous les membres de la Municipalité sont présents à l'exception
14 de notre Syndic qui arrivera plus tard, actuellement prenant part à une séance intercommunale comme Président
15 avec les Hautes-Écoles et la ville de Lausanne. **M. le Président** déclare la séance ouverte (art. 57 RCC).

16

17 **2. Adoption de l'ordre du jour de la séance du 26 juin 2024**

18 **M. le Président** annonce qu'il y a onze points à l'ordre du jour et annonce un amendement au point 5 en raison
19 de l'absence excusée du futur 2^{ème} Vice-Président : suppression du sous point « c » du point 5 qui est reporté à
20 la prochaine séance du 18 septembre 2024 et ajustement de la numérotation de cette section en fonction. Il
21 demande si quelqu'un souhaite intervenir au sujet de cet amendement. Il n'y a pas d'intervention, ce point est
22 donc passé au vote dont les résultats sont les suivants :

	Accepté	Avis contraire	Abstention
Amendement à l'ordre du jour	45	0	0

¹ Art. 52 al. 1 et 3 RCC = 25 al. 3 LC : la convocation doit être expédiée au moins 5 jours avant la séance

² Art. 53 RCC : Le conseil ne peut délibérer qu'autant que les membres présents forment la majorité absolue du nombre de ses membres

1 L'amendement à l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2 M. Le Président demande si quelqu'un souhaite intervenir au sujet de l'ordre du jour dans son ensemble. Il n'y
3 a pas d'intervention, ce point est donc passé au vote dont les résultats sont les suivants :

4

	Accepté	Avis contraire	Abstention
Ordre du jour amendé	45	0	0

5 L'ordre du jour amendé est accepté à l'unanimité.

6

7 **3. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 juin 2024**

8 M. le Président informe que l'entier des membres du Conseil communal a reçu le procès-verbal par courriel et /
9 ou par courrier postal le 19 juin 2024. En vertu de l'art. 58 CC, il demande si quelqu'un en demande la lecture
10 intégrale ou partielle (art. 58 RCC). Comme ce n'est pas le cas, il demande si quelqu'un a une remarque ou une
11 demande de rectification à formuler sur le procès-verbal. La discussion est ouverte.

12 Mme Burrus demande la suppression de « quand il y aura » en page 16, ligne 30.

13 Mme Berner demande le remplacement de « administrative » en page 14, ligne 18, par « voirie-déchèterie ».

14 M. Le Président lit la demande de modification reçue de la part de Mme A. Kaeser, absente excusée ce soir, qui
15 demande le remplacement en page 8, ligne 32 de « faire une première série de plans moins détaillés pour obtenir
16 la vue d'ensemble » par « faire une première étape sans plan détaillé pour avoir au moins la vue d'ensemble »

17 Il n'y a pas d'autre intervention, ce point est donc passé au vote dont les résultats sont les suivants :

	Accepté	Avis contraire	Abstention
Adoption du procès-verbal n° 05/24 modifié	40	0	5

18 Le procès-verbal n°05/24 de la séance du 12 juin 2024 modifié est accepté à la majorité.

19 Des remerciements sont adressés à la secrétaire remplaçante, pour la rédaction de ce procès-verbal.

20

21 **4. Communications du Bureau du Conseil et de la Municipalité**

22 **Pour Le Bureau du Conseil :**

23 M. le Président :

24 « Voici les quelques événements à venir dès cet été que vous pouvez d'ores et déjà agender :

25 • La traditionnelle fête nationale organisée par l'USL (Union des Sociétés locales) se déroulera le 1er août au parc
26 du Débarcadère. Vous y êtes tous cordialement invités.

1 • Pour cet automne, je vous prierai de bien vouloir prendre vos agendas : notre traditionnelle sortie du Conseil
2 aura lieu le samedi 7 septembre organisée par mon successeur, M. Nicolas Guillot. Les dates des prochains
3 Conseils sont les suivantes : les mercredis 18 septembre, 9 octobre, 6 novembre et 11 décembre 2024.

4 • J'ai la chance de vous annoncer que nous avons trouvé une secrétaire pour compléter notre Bureau. Celle-ci
5 est présente aujourd'hui dans le public et sera nommée au point 6 de notre ordre du jour.

6 • Nous avons reçu un courrier de la société coopérative d'habitation « Les Balcons du Léman » en date du 17
7 juin que je vous transmets :

8 **COMAT : Commission d'attribution des logements**

9 *Monsieur le Président,*

10 *Actuellement, la commission susmentionnée de la société coopérative d'habitation – SCH – Les Balcons du*
11 *Léman est composée des membres suivants :*

12 - *M. Jean-Jacques HOFSTETTER, administrateur ;*

13 - *M. Olivier MATTHEY, administrateur et représentant de la Municipalité ;*

14 - *M. Bernard LIECHTI, membre de la coopérative et représentant du Conseil communal.*

15 *Comme évoqué lors de l'Assemblée générale ordinaire du 30 mai 2024, la composition de cette commission*
16 *d'attribution des logements pourrait connaître quelques changements au cours des mois à venir.*

17 *En tenant compte de la situation actuelle, le Conseil communal de St-Sulpice ne comptant plus M. Bernard Liechti*
18 *au nombre de ses membres, les administrateurs vous propose de procéder à la désignation d'une personne*
19 *membre du Conseil communal en remplacement de M. Bernard Liechti, dès l'automne prochain.*

20 *Tout en restant à votre entière disposition pour un éventuel complément d'informations, nous vous adressons,*
21 *Monsieur le président, nos meilleures salutations.*

22 *Pour le conseil d'administration – Christian Widmer – Jean-Jacques Hofstetter – St-Sulpice le 17 juin 2024.*

23 *Si l'un des membres du Conseil souhaite se porter volontaire, que celui-ci s'annonce au Bureau à la fin de la séance.*
24 *Le Bureau traitera cette demande lors de la séance de septembre. »*

25 **Pour la Municipalité :**

26 **M. le Président** accueille notre Syndic qui vient de terminer sa séance.

27 **M. Étienne Dubuis – Syndic** n'a pas de communication.

28 **M. René Piller – Vice-Syndic :** « *Le 30 juin se terminera mon règne de Vice-Syndic, celui-ci sera repris par ma*
29 *collègue Mme Corinne Willi jusqu'au 30 juin 2025. La dernière année de législature verra M. Olivier Matthey*
30 *prendre cette fonction. »*

31 **Mme Corinne Willi – Municipale :**

32 *« J'aurai deux communications ce soir : La première concerne le secteur Broye-Chamberonne. Ce projet vise à*
33 *assurer une protection durable de l'Ouest contre les crues, à renforcer la biodiversité et in fine à améliorer la*
34 *qualité des eaux de la baie de Vidy. Il s'articule autour de trois réalisations interdépendantes :*

35 • *La galerie de Broye avec la création d'une galerie souterraine de près de 2 km, entre Prilly et le secteur UNIL*
36 *(Université de Lausanne), et ayant pour but de récolter les eaux de surface, qui sont encore pour une bonne partie,*
37 *évacuées avec les eaux usées. Les communes concernées sont : Jouxens-Mézery, Lausanne, Prilly, Romanel-sur-*
38 *Lausanne et Renens.*

1 • La deuxième nous concerne, il s'agit du secteur Chamberonne. Le lit actuel de cette rivière, entièrement
2 canalisée, est en effet trop petit pour absorber les débits supplémentaires de la galerie de Broye. Il passera de 8
3 mètres à 16 mètres. Des travaux de renaturation sur près de 2 km incluant la création d'un delta à l'embouchure
4 permettront en outre, de retrouver une dynamique naturelle favorable à la biodiversité de ce cours d'eau. Il sera
5 en lien avec la revitalisation des rives de Dorigny que nous effectuons actuellement. Ce chantier considéré comme
6 une entreprise de correction fluviale réunit l'État de Vaud, l'UNIL, et les Communes de Lausanne, Ecublens,
7 Chavanne-près-Renens et St-Sulpice.

8 • Le dernier volet consiste en la création d'une île pour les oiseaux au large de la plage de Vidy et concerne la
9 commune de Lausanne uniquement.

10 Le principal impact territorial pour la commune de St-Sulpice sera la création du Delta, qui englobera une petite
11 partie de la plage de Dorigny. Le secteur concerné est actuellement impropre à la baignade. Les parcelles
12 impactées sont la propriété de l'état de Vaud et de la Confédération, site des Hautes-Écoles.

13 Les investissements estimés pour les différents éléments du projet s'élèvent à près de CHF 80'000'000.- avec une
14 part cantonale de CHF 30'000'000.-, un soutien de la confédération de CHF 18'500'000.- et un coût estimé pour
15 la commune à CHF 300'000.-.

16 La mise à l'enquête publique coordonnée de ces trois projets dans toutes les Communes concernées est prévue
17 pour cet automne.

18 Pour les personnes intéressées, un site expliquant les différents volets du projet, et incluant des photos montages
19 a été créé à l'adresse suivante : <https://broye-chamberonne.ch>, Je vous encourage vivement à le consulter.

20 Ma seconde communication concerne des travaux qui auront lieu sur la RC1 (Route Cantonale 1) étape 3 cet été
21 en principe. Ces travaux ont pour but de reprendre certains défauts constatés et de sécuriser des secteurs qui se
22 sont révélés critiques à l'usage, notamment près de la station-service au carrefour du Pré-fleuri ou encore à
23 proximité de certains arrêt MBC (transports de la région Morges-Bière-Cossonay). »

24 M. Olivier Matthey – Municipal n'a pas de communication.

25

26 5. Renouvellement du Bureau pour 2024-2025

27 a. Élection du Président du Conseil communal

28 M. le Président rappelle que selon le tournoi établi en début de législature, ce poste revient au parti des
29 Vert-e-s. M. N. Guillot, actuel 1^{er} Vice-Président et membre de ce parti, est pressenti pour ce poste. Les éventuels
30 autres candidats sont invités à s'annoncer. Personne ne se manifeste. Au vu de l'article 12 du règlement du
31 Conseil communal qui stipule que lorsque le nombre de candidat est égal au nombre de siège à repourvoir,
32 l'élection peut s'opérer tacitement, il est proposé de procéder de la sorte. Personne ne s'y oppose.

33 M. Nicolas Guillot est élu Président du Conseil communal pour 2024-2025 tacitement.

34

35 b. Élection du 1^{er} Vice-Président du Conseil communal

36 M. le Président rappelle que selon le tournoi établi en début de législature, ce poste revient à l'ASSE (Association
37 St-Sulpice Ensemble). M. D.-A. Knüsel, actuel 2^{ème} Vice-Président et membre de ce parti, est pressenti pour ce
38 poste. Les éventuels autres candidats sont invités à s'annoncer. Personne ne se manifeste. Au vu de l'article 12
39 du règlement du Conseil l'élection tacite est proposée et personne ne s'y oppose.

1 M. David-André Knüsel est élu 1^{er} Vice-Président du Conseil communal pour 2024-2025 tacitement.

2
3 **c. Élection de deux scrutateurs**

4 M. le Président rappelle que selon le tournoi établi en début de législature, ces postes reviennent aux Vert-e-s.
5 Messieurs M. McCormick et M. S. Lévy, actuellement scrutateurs suppléants, sont candidats à cette fonction. Les
6 éventuels autres candidats sont invités à s'annoncer. Personne ne se manifeste. Au vu de l'article 12 du
7 règlement du Conseil l'élection tacite est proposée et personne ne s'y oppose.

8 M. Mark McCormick et M. Stéphane Lévy sont élus scrutateurs pour 2024-2025 tacitement.

9
10 **d. Élection de deux scrutateurs suppléants**

11 M. le Président rappelle que selon le tournoi établi en début de législature, ces postes reviennent à l'ASSE. La
12 parole est passée au chef de ce parti pour la présentation des candidats.

13 M. O. Chappuis présente M. G. Décoppet et M. B. Quintas.

14 Les éventuels autres candidats sont invités à s'annoncer. Personne ne se manifeste. Au vu de l'article 12 du
15 règlement du Conseil l'élection tacite est proposée.

16 M. L. Mouvet propose de vérifier auprès des candidats qu'ils acceptent cette charge. Chacun d'eux répond par
17 l'affirmative à cette question.

18 M. Gabriel Décoppet et M. Bénito Quintas sont élus scrutateurs suppléants pour 2024-2025 tacitement.

19
20 **6. Élection de la secrétaire du Conseil communal**

21 M. le Président : « Comme annoncé lors des communications du Bureau, nous avons le plaisir aujourd'hui
22 d'accueillir notre future secrétaire Mme Anne Kaufmann, qui se trouve dans le public. Le processus de sélection a
23 été réalisé en commun avec M. N. Guillot, votre futur Président fraîchement nommé, le service des Ressources
24 humaines de notre Commune et votre serviteur. Je cède maintenant ma place à M. Guillot à l'estrade pour la
25 présentation de notre future secrétaire. Comme le stipule notre règlement du Conseil communal, M. Guillot
26 effectuera l'entier du point 6 et je reprendrai place à partir du point 7 s'il le veut bien. »

27 M. N. Guillot : « Je souhaiterais en préambule remercier M. Golaz ainsi que le personnel municipal et tout
28 particulièrement Mme Roberto, Mme Frey et M. Monnier pour leur aide précieuse dans le processus de
29 recrutement qui nous a permis de trouver une excellente candidate en la personne de Mme Anne Kaufmann. Mme
30 Kaufmann est quelqu'un de disponible, compétent, très affable, d'expérience professionnelle vaste dans le
31 secrétariat et dans la politique communale avec en plus un poste de secrétaire suppléante au Conseil communal
32 de la ville de Gland. Elle s'est montrée extrêmement motivée et elle a su nous convaincre lors des entretiens. Elle
33 est tout à fait réceptive à l'idée de continuité et je remercie en ce sens notre secrétaire remplaçante Mme Gantin
34 qui formera jusqu'à septembre notre nouvelle titulaire. Elle a également une bonne conscience de la séparation
35 des pouvoirs. Je vous remercie pour la confiance que vous pourrez accorder à Mme Kaufmann et je vous enjoins
36 à l'applaudir chaleureusement une fois celle-ci assermentée. En application de l'article 12 du règlement de notre
37 Conseil communal, nous devons élire notre secrétaire du Conseil, je propose donc de nommer Mme A. Kaufmann.
38 Nous devons l'assermenter officiellement afin d'être en règle avec la nouvelle Loi sur les droits politiques. Le
39 nombre de candidat étant à priori égal à celui du poste à repourvoir, conformément à l'article 12, alinéa 2 de

1 notre règlement, l'élection peut s'opérer tacitement, mention en sera faite dans le procès-verbal. Quelqu'un
2 s'oppose-t-il à cette manière de procéder ? Je constate que tel n'est pas le cas. Je peux donc inviter Mme
3 Kaufmann à avancer jusqu'au pied de cette estrade et à l'Assemblée de bien vouloir se lever. Mme Kaufmann,
4 vous êtes élue tacitement secrétaire du Conseil communal de St-Sulpice. Je vais procéder à votre assermentation
5 en votre qualité de membre du Bureau du Conseil communal de St-Sulpice et vous donner la lecture de la promesse
6 légale. Après la lecture de ce serment, à l'appel de votre nom, vous lèverez la main droite et vous prononcerez je
7 le promets ou je le jure. Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de
8 Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays. Vous promettez d'exercer votre charge
9 avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre de la sureté et de la tranquillité
10 publique, d'avoir dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation
11 des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou
12 pourra vous attribuer. Mme. Kaufmann le promettez-vous ? »

13 **Mme A. Kaufmann** : « Je le promet .»

14 **M. N. Guillot** : « Vous êtes dès maintenant installée comme secrétaire et membre du Bureau du Conseil
15 communal de St- Sulpice, notre Assemblée prend acte de votre serment et vous souhaite plein succès pour votre
16 activité professionnelle au service de la Commune. »

17 L'assemblée applaudit Mme Kaufmann et se rassoit. M. N. Guillot invite M. C. Golaz à reprendre place en tant
18 que Président sur l'estrade pour la suite de l'ordre du jour.

19

20 **7. Nomination de la Commission de gestion et des finances pour 2024-2025**

21 **M. le Président** rappelle que le règlement du Conseil communal impose de nommer les membres de la
22 Commission de gestion et des finances chaque année. Pour l'ASSE, deux des trois membres actuels se
23 représentent : **Mme N. Reichenthal** et de **M. C. Fankhauser**. Le chef de groupe de l'ASSE, **M. O. Chappuis**
24 présente **Mme A. Guthmüller** comme troisième représentante de son parti. Pour les Vert-e-s, **Mme C.**
25 **Nussbaumer-Picard** a également décidé de prolonger son mandat. Pour les SCD (Serpelious de Centre-Droite),
26 **M. M. Racine** se représente. Concernant le deuxième siège des SCD, ceux-ci proposent de renouveler le mandat
27 de **M. O. Chabanel**, membre du PLR (Parti Libéral Radical) pour défendre leurs intérêts. Pour le PLR, **M. S.**
28 **Hostettler** continue son mandat. Le nombre de sièges à repourvoir est égal au nombre de candidats, l'élection
29 tacite avec mention dans le procès-verbal est proposée. Personne ne s'y oppose. Selon le tournoi, la présidence
30 de cette commission sera réalisée par les Vert-e-s en la personne de **Mme C. Nussbaumer-Picard**.

31 « Nous vous remercions pour votre confiance et souhaitons le meilleur à la COGEFI dans l'exercice de ces
32 fonctions. »

33 **La COGEFI 2024-2025 est composée de Mme. Cindy Nussbaumer-Picard (Présidente),**
34 **Mme Nadine Reichenthal, Mme Carmen Fankhauser, Mme Anne Guthmüller, M. Michel Racine,**
35 **M. Olivier Chabanel, M. Simon Hostettler.**

36

37 **8. Dépôt du préavis n°12/2024 : « Convention de subventionnement multipartite** 38 **2025-2028 entre la Commune de St-Sulpice et la Fondation du TKM – Théâtre** 39 **Kléber-Méleau»**

40 **M. le Président** rappelle que tous les membres du Conseil ont eu l'occasion de prendre connaissance de ce
41 préavis et annonce qu'un oubli est venu se glisser dans les annexes : la convention de subventionnement pour
42 les années 2025-2028 n'a pas été distribuée lors du dernier envoi, elle a été déposée sur les tables ce soir et sera

1 envoyée aux excusés par email ou courrier prochainement, ainsi tout le monde aura en sa possession l'intégralité
2 des documents pour traiter ce sujet lors de la séance de septembre. Il demande à la Municipalité si elle a quelque
3 chose à ajouter.

4 **M. A. Merminod – Municipale** : *« Vous avez tous reçu par mail la nouvelle convention qui nous lie au TKM. La
5 convention actuelle touche à sa fin en 2024. La Municipalité vous propose de la renouveler pour 4 ans, mais le
6 nombre d'habitants fixé s'élève à 5'036, soit le nombre d'habitants au 31 décembre 2022 et ceci pour toute la
7 durée de la convention, qui ira de 2025 à 2028. Il s'agit d'un préavis intercommunal. La séance est fixée au 21
8 août à 19h30, au TKM avec la présence d'autres Communes, il n'y aura pas d'autre séance. Après la présentation
9 générale, chaque Commission pourra se réunir dans un endroit pour discuter et interpeller d'autres personnes
10 travaillant au TKM si des questions se présentent. L'accès en voiture est difficile, on peut prendre le M1 jusqu'à
11 Malley et marcher depuis l'arrêt. »*

12 **Mme N. Reichenthal** signale une potentielle coquille quant au nom de la secrétaire municipale représentant la
13 Commune en page 10.

14 **Mme A. Merminod – Municipale** répond qu'il ne s'agit pas d'une coquille mais du nom de la personne en place
15 au moment de l'établissement de ce document. D'autres Communes devant aussi changer cette donnée, le
16 document sera mis à jour ultérieurement.

17 **M. R. Pache** relève que dans le deuxième paragraphe de ce préavis, il est dit du bout des lèvres que les bâtiments
18 ne sont peut-être pas en si bon état que ça et mériteraient une rénovation dont l'ampleur n'est pas précisée. Il
19 invite la Commission en charge à se renseigner sur les travaux et montant à prévoir pour cette période 2025-
20 2028 car si le mode de financement se reporte sur les Communes, les CHF 8.- par habitant prévus risquent
21 d'augmenter.

22 **M. L. Mouvet** constate qu'il s'agit d'une convention entre le théâtre, les dix Communes et l'État de Vaud. Il
23 demande ce qui se passera si une des dix Communes venait à refuser cette convention.

24 **Mme A. Merminod – Municipale**, répond que si une des Communes refuse la subvention, cela remettra en
25 question la participation de toutes les autres.

26 **M. H.-J. Hirsch** relève que les contributions des Communes à ces subventions sont indexées par rapport à leur
27 population ce qui n'est pas le cas pour la contribution du Canton et en demande la raison.

28 **Mme A. Merminod – Municipale**, répond que le Canton a une autre façon de subventionner les choses basées
29 sur sa politique culturelle et que c'est déjà une bonne chose que le Canton continue à participer.

30 La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt la discussion, annonce qu'une Commission ad hoc de cinq
31 membres traitera de cet objet. Les Commissaires seront **M. O. Chappuis** et **M. G. Décoppet** pour l'ASSE, ce
32 dernier présidera cette Commission, **Mme E. Lyonette** pour les Vert-e-s, **Mme V. Lo Cascio** Chappuis pour le PLR
33 et **Mme. L. de Sousa** pour les SCD. Le rapport devra être remis au Greffe le 4 septembre 2024 au plus tard pour
34 la première séance de l'année 2024-2025.

35 **La Commission ad hoc est composée de M. Gabriel Décoppet (Président), M. Olivier Chappuis,**
36 **Mme Eléonore Lyonette, Mme Virginie Lo Cascio Chappuis, Mme Leticia de Sousa.**

37

1 **9. Dépôt du préavis n°13/24 : « Suppression de l’alinéa 2 de l’article 12 du Règlement**
2 **du Fonds communal pour l’efficacité énergétique, les énergies renouvelables et le**
3 **développement durable (FEEDD) et du Fonds communal pour l’éclairage public »**

4 **M. le Président** rappelle que tous les membres du Conseil ont eu l’occasion de prendre connaissance de ce
5 préavis et demande à la Municipalité si elle a quelque chose à rajouter.

6 **Mme A. Merminod – Municipale** : « *C’est un préavis qui traite uniquement de la suppression d’un alinéa pour*
7 *que le Canton accepte notre règlement. Le Canton prévoit que les fonds soient alimentés par les recettes des taxes*
8 *affectées. MCH2 n’autorise pas l’attribution aux Fonds de montants extraordinaires par le biais du budget. On ne*
9 *pourrait pas mettre dans le fonds CHF 120’000.- sur un budget sans explication en vue de l’utiliser plus tard par*
10 *exemple. C’est pour ça que le Canton nous demande de supprimer cet alinéa. On ne va pas refaire toute la*
11 *politique du développement durable à travers ce préavis mais uniquement supprimer cet alinéa comme l’exige le*
12 *Canton. Je demanderai aux membres de la Commission de venir vers moi à l’issue de ce Conseil pour choisir la*
13 *date de la séance parmi les deux dates proposées. »*

14 **M. le Président** ouvre la discussion

15 **Mme L. Richards** demande pourquoi on ne peut pas simplement voter le point ce soir au lieu de passer par un
16 préavis et faire fonctionner une Commission étant donné que cette suppression est obligatoire.

17 **Mme A. Merminod – Municipale** répond que le règlement à modifier a été au préalable accepté par ce
18 Conseil, ainsi le Canton exige le passage par un préavis et une décision communale pour toute modification. La
19 séance ne devrait pas durer très longtemps.

20 La parole n’étant plus demandée, **M. le Président** clôt la discussion, annonce qu’une Commission ad hoc de cinq
21 membres traitera de cet objet. Les Commissaires seront Mme A. Kaeser et M. S. Bocchetti pour l’ASSE, M. E.
22 Vermeulen pour les Vert-e-s, Mme H. Froehlich pour le PLR, la présidence sera donnée à M. A. Panno des SCD.
23 La Commission est invitée à se concerter avec Mme A. Merminod afin d’arrêter la date de leur séance à la fin de
24 ce Conseil. Le rapport devra être remis au Greffe le 4 septembre 2024 au plus tard pour la première séance de
25 l’année 2024-2025.

26 **La Commission ad hoc est composée de M. Alessandro Panno (Président), Mme Alice Kaeser,**
27 **M. Salvatore Bocchetti, M. Étienne Vermeulen et Mme Helena Froehlich.**

28

29 **10. Communication des délégués aux Conseils intercommunaux**

30 **M. le Président** invite les délégués qui le souhaitent à prendre la parole.

- 31 • AJESOL (Accueil de Jour des Enfants du Sud-Ouest Lausannois) : **M. S. Billeter** – pas de communication.
- 32 • APREMADOL (Association pour la Prévention et le Maintien au Domicile) – **Mme D. Burrus** – pas de
33 communication.
- 34 • ARASOL (Association Régionale pour l’Action Sociale dans l’Ouest Lausannois) – **M. N. Guillot** annonce
35 que le Conseil intercommunal s’est réuni la veille avec l’approbation des traditionnels comptes, rapport
36 de la fiduciaire et rapport d’activités. Deux exemplaires du rapport d’activités sont disposés dans la salle

1 ce soir et disponibles sur internet. Deux autres sujets ont été traités : une convention avec la Commune
2 de Prilly pour un poste financé à 20% en charge de la cohésion entre les services de l'aide sociale de
3 toutes les Communes de l'Ouest lausannois puisque Prilly ne fait pas partie de l'ARASOL. Une révision
4 des statuts du Conseil communal qui faciliteront la marche de celui-ci. M. Guillot a été élu Président de
5 ce Conseil intercommunal.

- 6 • Conseil d'établissement primaire et secondaire – **Mme F. Pojer** – pas de communication.
- 7 • ORPC (Organisation Régionale de Protection Civile) – **Mme C. Probst** – pas de communication.
- 8 • PolOuest (Association Sécurité dans l'Ouest lausannois) – **Mme E. Lyonette** – pas de communication.

9 **11. Propositions individuelles et divers**

10 **M. le Président** demande si quelqu'un souhaite prendre la parole.

11 **M. E. Vermeulen** demande des nouvelles sur les projets du Laviau et de renaturation du bord de la Venoge à la
12 suite de la discussion prévue avec M. Venizelos ainsi que sur les sujets de l'EVAM (Établissement Vaudois
13 d'Accueil des Migrants) et du Jordil.

14 **M. E. Dubuis – Syndic** : « *Concernant la renaturation de la Venoge, nous avons eu deux longues discussions avec*
15 *M. Venizelos au cours desquelles nous avons demandé instamment de faire en sorte que le Canton vienne*
16 *présenter l'état du projet de renaturation de la Venoge, ce qui a été accepté. Ce n'est apparemment pas lui qui*
17 *viendra mais il enverra ses chefs de services pour venir présenter l'état de la situation. La question est de savoir*
18 *si la présentation se fera à St-Sulpice ou à Préverenges ou dans les deux Communes, cela reste à définir. Le principe*
19 *d'une présentation publique à toute la population paraît acquis. Concernant l'EVAM, nous n'avons pas eu de*
20 *nouvelles ces dernières semaines, on sait que les discussions allaient bon train et on a l'impression que ça va se*
21 *faire mais ce n'est pas encore totalement fixé. Concernant le port bloqué du fait du refus du Conseil communal*
22 *de Préverenges d'accepter le préavis qui lui était proposé sur la question, nos discussions avec le Canton avaient*
23 *ce sujet en premier objectif afin de voir dans quelles mesures la situation pouvait être débloquée. Le Canton a*
24 *évidemment très envie de débloquer la situation et est en train de réfléchir aux moyens qu'il y aurait pour faire*
25 *évoluer les choses.* »

26
27 **M. C. Lehmann** : « *Tout d'abord je tiens à remercier le Syndic et la Municipalité d'avoir mis en route la démarche*
28 *participative sur le plan d'affectation du Laviau, en particulier des parcelles appartenant à l'autonomie de notre*
29 *Commune, divisées en trois zones, notamment « la zone agricole protégée », « le secteur des loisirs terrestres »,*
30 *puis « le secteur des loisirs lacustres » : le résultat de synthèse des propositions des participantes et participants*
31 *de l'atelier a très bien été rendu sur le site de la Commune ainsi que dans l'article du Serpeliou N° 294 – un compte*
32 *rendu préliminaire avec une perspective assez réjouissante pour l'affectation de la zone récréative du Laviau.*
33 *Néanmoins, raison de mon intervention, il reste une seule ombre au tableau : sans exception, et toutefois en*
34 *corollaire, il paraît indispensable d'évoquer l'intention, même la décision du Canton de restructurer le delta de la*
35 *Venoge aux moulins compresseurs, dite 'renaturation' ; au vu de l'évolution naturelle du delta existant de la*
36 *Venoge, avec sa réserve de faune et son arborisation plus qu'essentielle pour beaucoup d'espèces rares évoluée*
37 *pendant plusieurs décennies, il faut qualifier le chantier cantonal mis en perspective pour le delta de la Venoge*
38 *comme rien d'autre que de 'dénaturation' ! Bien sûr, le peuple avait accepté l'initiative « Sauvons la Venoge » en*
39 *1990, ce qui avait comme résultat la mise en œuvre du Plan d'Affectation cantonal de la Venoge (PAC 284),*
40 *réglementé et approuvé par le Grand Conseil le 28 août 1997. En toute généralité, le plan directeur garantit que*
41 *'Les eaux de la Venoge, de ses affluents et de leurs dérivations sont protégés qualitativement et quantitativement.*
42 *Il propose des mesures concrètes adéquates pour conserver ou restaurer le régime naturel des eaux et leur*
43 *qualité.'* Néanmoins, la question du delta de la Venoge entre St-Sulpice et Préverenges n'y est pas spécifiquement
44 *adressée – au moins il n'y est pas mention qu'un élargissement à 100m de ce dernier et l'abattage de partie*

1 majeure des arbres constituant ce biotope important pour toute la région soit nécessité en faveur du maintien de
2 la dynamique de notre fleuve vaudois mythique ! Si bien qu'au niveau fédéral, le Canton de Vaud a fait preuve
3 d'innovateur dans plusieurs domaines, je tiens à vous rappeler que la Protection des Zones alluviales fut légiférée
4 nettement au même temps pour le pays entier, avec une Ordonnance entrée en vigueur au niveau fédéral en 1992
5 : l'inventaire distingue cinq types de zones alluviales : les marges proglacières, les plaines alluviales alpines, les
6 cours d'eau, les deltas et les rives lacustres. Je ne veux pas seulement émettre de la critique, mais aussi vous
7 proposer une stratégie constructive afin de répondre à la nécessité apparente du point de vue hydrodynamique
8 de permettre ainsi un meilleur déversement de la Venoge dans le lac, et je tiens à vous proposer la stratégie
9 suivante : au lieu d'accumuler la quantité de centaines de tonnes de sable dans le delta – en effet, il y en a déjà
10 trop de sable ! – il vaudrait mieux d'emprunter et d'élargir le bras mort de la Venoge du côté Préverenges, surtout
11 sans toucher à la réserve de faune de St-Sulpice et sans impacter l'île aux oiseaux de Préverenges ! D'ailleurs, le
12 sentier lacustre avec le pont ancien qui franchit l'embouchure existante fait partie du chemin de Pèlerinage de St-
13 Jacques de Compostelle depuis longtemps.

14 Comme exemple phare de mise en exergue de l'ordonnance fédérale par les autorités cantonales, je tiens à vous
15 citer le projet « Parc de la Protection alluviale de l'Aare » réalisé en Argovie, canton de la convergence des trois
16 fleuves majeures de la Suisse : Déjà en 2008, l'introduction d'un bras supplémentaire – même d'une longueur de
17 1,5 km – émergeait comme solution clé afin de dynamiser le cours de l'Aare à Rapperswil ; pour plusieurs dizaines
18 de millions le Canton d'Argovie avait réussi à renaturer la zone alluviale du Schachen de Rapperswil, projet le plus
19 important du programme « Parc de Protection alluviale de l'Aare ». En conclusion de ce qui précède, l'emprunt et
20 l'intégration plus importante dans le delta du bras mort existant de la Venoge du côté de Préverenges se présente
21 comme la mesure la plus prometteuse et la plus efficace – en surplus déployant un ordre de magnitude de moyens
22 moins onéreux, afin de dynamiser et ultérieurement renaturer le delta de la Venoge. Je vous remercie de rendre
23 l'attention due à cette stratégie, et vous invite à l'avancer sans prorogation au département compétent du Canton
24 de Vaud. »

25 **M. S. Richards** remercie le Président actuel pour la gestion efficace des séances de cette année et encourage M.
26 Guillot à suivre cet exemple. En tant que membre de la Commission immobilière, il regrette de ne pas pouvoir
27 participer à la séance avec la Municipalité en raison du délai jugé trop court entre la production du préavis et la
28 date de remise du rapport le 4 septembre en considérant la difficulté à réunir toute la Commission pendant les
29 vacances scolaires. Il demande le report du traitement de ce préavis pour ces raisons.

30 **M. le Président** annonce que le Président de la Commission concernée et le délégué de la Municipalité traiteront
31 cette demande.

32
33 **M. O. Chappuis** souhaite apporter une précision sur ce qui a été dit par M. R. Piller -Vice-Synic, lors de la dernière
34 séance quant aux six absences du délégué à POLOUEST, M. O. Yazyev. Un courrier envoyé par l'assistante du
35 commandant de POL OUEST, dont M. Piller a reçu une copie, atteste que M. Yazyev était présent aux séances du
36 13 septembre et 15 novembre 2023, absent à la séance du 15 mai 2024. Il n'est donc plus question de six
37 absences mais d'une seule.

38 **M. R. Piller – Vice-Syndic**, précise que les six absences sont constatées depuis le début de la législature actuelle
39 donc depuis juillet 2021 comme peut le confirmer Mme E. Lyonette.

40 **M. O. Chappuis** répond qu'il aurait été utile de préciser ceci au moment des propos.

41
42 **Mme D. Burrus** revient sur le dernier exemplaire reçu du journal le Serpeliou et exprime qu'elle a été très surprise
43 de l'article transmis sur le Laviau redessiné car elle le trouve un peu trompeur pour la population. Il est très
44 intéressant d'informer les lecteurs des résultats de la démarche participative mais la personne qui lit cet article
45 a l'impression que tout est dessiné, tout est décidé et que nous allons dans ce sens alors que ce n'est que la
46 première étape d'un long processus qui passera par une Commission ou des Commissions et par un vote du
47 Conseil. Elle relève notamment le deuxième paragraphe « l'avenir de la partie centrale du Laviau est trop chère

1 aux Serpelious pour être laissé aux seuls soins de leurs élus », et dit que c'est faire peu cas du travail de soixante
2 élus alors que le Conseil est composé de membres avec des métiers, des âges et des tendances différentes
3 représentants la population de St-Sulpice.
4

5 **M. J. Bernasconi** souhaite ajouter une modification sur l'annonce faite en début de séance sur le 1^{er} août et
6 remercie la Commune pour la co-organisation avec l'USL. En tant que nouveau Président de cette dernière, il
7 invite toute l'Assemblée à participer à cet évènement

8 **M. R. Piller – Vice-Syndic**, informe qu' à la suite des fortes chutes de pluies qui ont inondées Morges la veille,
9 une dizaine de pompiers du SDIS Chamberonne (Service Défense Incendies Secours) ont été appelés pour
10 appuyer les équipes sur place de 20h00 à 05h00 et ont pu mettre des surveillances le long de la Venoge à hauteur
11 de Bussigny.

12 La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** remercie pour son année de présidence qui fut une expérience
13 incroyable qu'il souhaite à tous afin de se rendre compte des rouages du système démocratique. Il clôt la séance
14 à 19h32, donne rendez-vous aux Conseillers et Conseillères le 18 septembre prochain à 20h00 dans la même
15 salle, et les invite à prendre part à l'apéritif traditionnel qui sera suivi de repas annuel du Conseil à 20h00.

16

Conseil communal

17

M. Cyril Golaz

Mme Fanny Gantin

18

Président

Secrétaire remplaçante